

**Sujet n°1**

<b>Le fait religieux</b>
--------------------------

**Première partie de la composante majeure : histoire et géographie (6 points)**

Répondez de façon concise à chacune des questions suivantes :

Question 1 : histoire

**La diffusion de l'Islam au Moyen âge.**

Question 2 : histoire

**Le protestantisme en Europe au XVIe siècle.**

**Deuxième partie de la composante majeure: histoire et géographie (8 points)**

Dossier d'Histoire

**Sujet: La christianisation de l'empire Romain**

Présentez les principaux enjeux scientifiques de ce sujet en analysant les documents qui l'accompagnent. Proposez quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3. Mettez en évidence les objectifs transversaux (maîtrise de la langue française et/ou éducation civique) et précisez les liens possibles avec d'autres disciplines enseignées à l'école primaire.

Composition du dossier :

**Document 1** : Carte sur la diffusion du christianisme entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle, *La Documentation française*, « Questions internationales », 2008.

**Document 2** : La persécution des chrétiens à Rome en 64, Tacite, *Annales*, XV.44.

**Document 3** : Lettre d'un gouverneur à l'empereur Trajan de Pline le Jeune sur les Chrétiens, *Lettres* (10, 96).

**Document 4** : La lettre de Milan (313) tiré de Lactance (vers 260-325 ap. J.-C.), *De la mort des persécuteurs*.

**Document 5** : Le Credo du Concile de Nicée en 325 ap. J.-C.

**Document 6** : Eusèbe (vers 270-339), évêque de Césarée, *Discours en l'honneur de Constantin*.

**Document 7** : Edit de Thessalonique (380).

**CHRONOLOGIE INDICATIVE**

Vers 33 : Crucifixion du Christ.

45-65 : Voyages de Paul.

64 : premières persécutions

112 (sous Trajan) : Christianisme illégal.

306 : Avènement de Constantin.

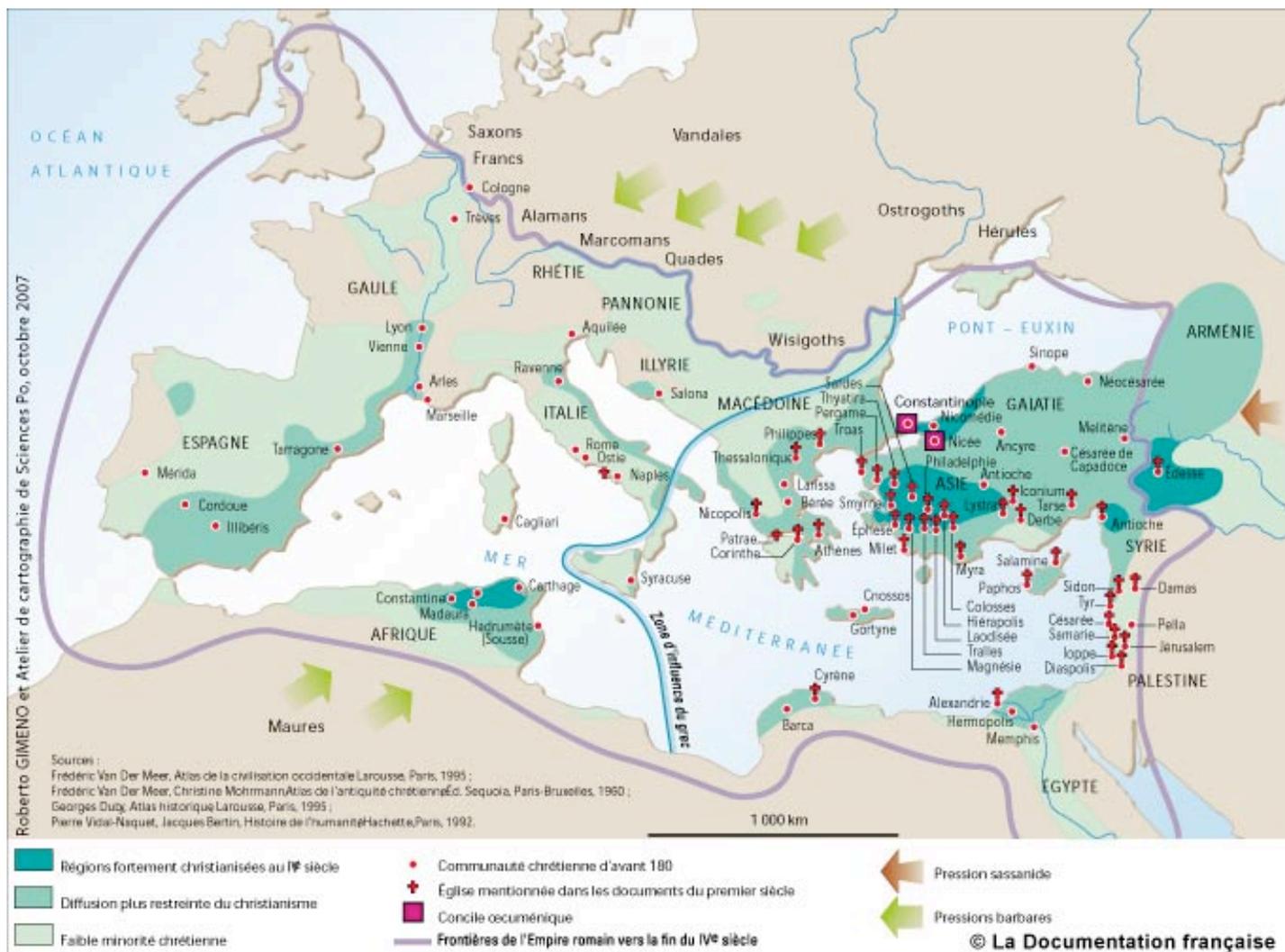
313 : Edit de Milan qui met fin aux persécutions contre les chrétiens.

325 : Concile de Nicée qui fixe les croyances chrétiennes (le credo).

380 : Edit de Thessalonique : l'empereur Théodose fait du christianisme la religion officielle de l'Empire romain.

391 : Edit de Constantinople : le paganisme est hors-la-loi.

**Document n°1**



Les premiers chrétiens du I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècle

Source : Questions internationales n°29, janvier-février 2008

**Document n°2**

En 64, un gigantesque incendie détruit un quart de Rome (3 régions sur 12). L'Empereur Néron l'a-t-il souhaité pour reconstruire la ville ? Il est suspecté par bien des Romains.

*« Pour anéantir cette rumeur, Néron supposa des coupables et infligea des tortures cruelles à ceux que leur conduite faisait détester et que la foule appelait chrétiens.(...) Réprimée sur le moment, leur détestable religion apparaissait de nouveau, non pas seulement en Judée, où le mal avait pris naissance, mais encore à Rome, où tout ce qu'il y a d'affreux ou de honteux dans le monde se rassemble. On commença par emprisonner ceux qui reconnaissaient qu'ils étaient chrétiens. Puis, lorsqu'ils révélèrent les noms d'autres chrétiens, on emprisonna aussi ces derniers : on les accusait moins d'avoir allumé les incendies qui éclataient à Rome que de haïr le genre humain. On ne se contentait pas de les faire périr : on s'amusait à les revêtir de peaux de bêtes pour les faire déchirer par les dents des chiens. Ou bien on les attachait à des croix et, quand le jour finissait, on les enduisait de résine et on les allumait comme des flambeaux dont on s'éclairait. L'Empereur Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle (...). »*

Tacite, Annales, XV.44

### **Document n°3, Lettre d'un gouverneur à l'empereur Trajan Pline le Jeune et les Chrétiens.**

*« Je n'ai jamais participé à des procès concernant des chrétiens ; c'est pourquoi je ne sais quels sont les faits que l'on punit ou sur lesquels on enquête, ni jusqu'où il faut aller (...) s'il faut pardonner à ceux qui se repentent, et encore si, pour qui a vraiment été chrétien, rien ne sert de se dédire, et si l'on punit le seul nom de chrétien en l'absence de crimes ou les crimes qu'implique ce nom.*

*En attendant, voici la règle que j'ai suivie envers ceux qui m'étaient déferés comme chrétiens : je leur ai demandé à eux-mêmes s'ils étaient chrétiens. À ceux qui avouaient, je l'ai demandé une seconde et une troisième fois, en les menaçant du supplice ; ceux qui persévéraient, je les ai fait exécuter : peu importe la nature de ce qu'ils avouaient ainsi, j'étais certain qu'il fallait punir du moins cet entêtement et cette obstination inflexibles ; d'autres, possédés de la même folie, je les ai, en tant que citoyens romains, notés pour être envoyés à Rome. (...)*

*Ceux qui n'iaient être ou avoir été chrétiens, s'ils répétaient après moi une invocation aux dieux et faisaient une supplication par l'encens et le vin à ton image que j'avais donné ordre d'apporter avec les statues des divinités, et aussi s'ils maudissaient le Christ - toutes choses qu'il est, dit-on, impossible d'obtenir de ceux qui sont vraiment chrétiens -, j'ai pensé qu'il fallait les relâcher. D'autres avaient été accusés par un dénonciateur à titre privé, et après avoir dit qu'ils étaient chrétiens, le nièrent (...). Tous ceux-là aussi ont adoré ton image ainsi que les statues des dieux et ont maudit le Christ.*

*(...) J'ai cru d'autant plus nécessaire de chercher ce qu'il y a de vrai là-dessous en faisant torturer deux esclaves que l'on disait diaconesses. Je n'ai découvert qu'une mauvaise superstition sans mesure. Aussi ai-je suspendu ces procès pour te consulter. L'affaire m'a paru mériter une consultation, surtout en raison du nombre des accusés. Nombreux sont ceux qui sont en danger, de tout âge, appartenant à tous les "ordres", et même aux deux sexes. La contagion de cette superstition a gagné non seulement les villes, mais les villages et les campagnes ; elle paraît pouvoir être enrayée et guérie.*

*Il n'est certes pas douteux que les temples qui étaient désormais presque abandonnés commencent à être fréquentés, que les cérémonies rituelles longtemps interrompues sont reprises, que partout on vend la chair des victimes, qui jusqu'à présent ne trouvait plus que de très rares acheteurs. D'où il est aisé de penser quelle foule d'hommes pourrait être guérie si l'on accueillait le repentir. »*

Lettre de Pline le jeune à l'empereur Trajan vers 112 (*Lettres*, 10, 96).

### **Document n°4 La lettre de Milan (313 ap. J.-C.)**

*« Ayant en vue tout ce qui intéresse l'utilité de la sécurité publique, nous pensons que, parmi les autres décisions profitables à la plupart des hommes, il faut en premier lieu placer celles qui concernent le respect dû à la divinité et ainsi donner, aux chrétiens comme à tous, la liberté de pouvoir suivre la religion que chacun voudrait, en sorte que ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous même et à tous ceux qui sont placés sous notre autorité.*

*De plus [en ce qui regarde les chrétiens], voici ce que nous croyons devoir décider : s'il apparaît que ces mêmes locaux où ils avaient auparavant l'habitude de se réunir (...) ont été achetés antérieurement (...), on devra les restituer aux chrétiens sans paiement et sans aucune exigence d'indemnité en évitant toute tromperie et toute équivoque. »*

Lactance (vers 260-325 ap. J.-C.), *De la mort des persécuteurs*.

**Document n°5, Le Credo du Concile de Nicée en 325 ap. J.-C.**

*« Nous croyons en un seul Dieu, le Père tout puissant, Créateur de toutes choses visibles et invisibles : en un seul Seigneur Jésus Christ, le Fils de Dieu, né du Père comme Fils unique, (...) Dieu né de Dieu, Lumière née de la Lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu, engendré, non pas créé, de même nature que le Père par qui tout a été fait, ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre, Jésus Christ, pour notre salut, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est remonté aux cieux, d'où il viendra juger les vivants et les morts ; nous croyons dans le Saint Esprit. »*

**Document n°6, Discours en l'honneur de Constantin.**

*« C'est de Dieu et à travers Dieu que l'empereur reçoit et revêt l'image de sa suprême royauté, et ainsi gouverne, à l'imitation de son seigneur, la barre de toutes les affaires de ce monde (...). Dieu est le modèle du pouvoir royal, et c'est lui seul qui décide de l'établissement d'une autorité unique pour tous les hommes. La monarchie l'emporte comme système et méthode de gouvernement pour tous les états (...). De même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, de même il n'y a qu'un seul empereur (...). »*

D'après Eusèbe (vers 270-339), évêque de Césarée, *Discours en l'honneur de Constantin*.

**Document n°7, Edit de Thessalonique (380).**

*« Édit des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose Auguste, au peuple de la ville de Constantinople. Nous voulons que tous les peuples que régit la modération de Notre Clémence s'engagent dans cette religion que le divin Pierre Apôtre a donné aux Romains - ainsi que l'affirme une tradition qui depuis lui est parvenue jusqu'à maintenant - et qu'il est clair que suivent le pontife Damase Ier et l'évêque d'Alexandrie, Pierre, homme d'une sainteté apostolique : c'est-à-dire que, en accord avec la discipline apostolique et la doctrine évangélique, nous croyons en l'unique Divinité du Père et du Fils et du Saint Esprit, dans une égale Majesté et une pieuse Trinité.*

*Nous ordonnons que ceux qui suivent cette loi prennent le nom de Chrétiens Catholiques et que les autres, que nous jugeons déments et insensés, assument l'infamie de l'hérésie. Leurs assemblées ne pourront pas recevoir le nom d'églises et ils seront l'objet, d'abord de la vengeance divine, ensuite seront châtiés à notre propre initiative que nous avons adopté suivant la volonté céleste.*

*Donné le troisième jour des calendes de mars à Thessalonique, Gratien Auguste étant consul pour la cinquième fois et Théodose Auguste pour la première fois. »*